



COMMUNICATION CONCERNANT : LA DÉLIVRANCE D'UNE HOMOLOGATION

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'homologation d'un avertisseur sonore pour un véhicule prioritaire de catégorie B :

Nom et adresse du constructeur : STANDBY-MERCURA
Rue Louis Pasteur
ZA Les Gailletrous
41260 La Chaussée St Victor
FRANCE

Marque(s) : STANDBY-MERCURA

Type : Rampe EMY \$ ASA

Tonalité : Ambulance de transport sanitaire

Tension(s) nominale(s) (V) : 12 ou 24

Intégré dans une rampe de signalisation : Oui

Le dispositif est constitué :

- d'un boîtier électronique de commande de marque STANDBY-MERCURA et de type CCS,
- d'un haut-parleur de marque STANDBY-MERCURA et de type S60W

MOTIF(S) DE L'EXTENSION : Sans objet

Je vous informe, qu'en application des prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 27 août 2015 modifiant l'Arrêté Ministériel du 3 juillet 1974 et compte tenu du procès-verbal UTAC délivré le 26/11/2025 sous le numéro 408865, ce dispositif est agréé sous le numéro :

T.P ASA 30137R Extension 00

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé par :
Pour le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules
L'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines

Gwendolyn QUENTRIC
510A01DB2BE741D...